



## LÉGATION DE SUISSE

Cologne, le 23 octobre 1951. ✓

Confidentielle *ou*

Monsieur le Conseiller fédéral,

Je vous ai donné, par la voie la plus rapide, connaissance de la proposition soumise par le Ministère fédéral des finances à la Haute Commission Alliée dans la question de l'Accord de Washington.

Le document exprime avec toute clarté que les Gouvernements Alliés renoncent à l'exécution de l'Accord de Washington et remettront le règlement de la restitution des avoirs allemands à des négociations directes avec le Gouvernement suisse, dès que leur sera versée la somme moyennant laquelle ils abandonnent leurs droits. Une solution que l'on osait à peine espérer il y a encore une année s'esquisse donc pour l'avenir immédiat. Ainsi que me l'a confié confidentiellement le Secrétaire d'état Hartmann, on peut compter sur le prochain consentement des Alliés, car le texte de la proposition a non seulement fait l'objet de discussions préliminaires germano-alliées mais a été débattu mot par mot avec les porte-paroles américains. Dès que le consentement des Alliés sera donné, la voie s'ouvrira pour nous dégager des obligations découlant de l'Accord de Washington, ainsi qu'à une solution bilatérale germano-suisse.

Ainsi que vous le savez, M. Wolff a, de façon répétée, donné à entendre que l'Allemagne serait prête à mettre à la disposition de la Suisse un montant à peu près équivalent à celui qui serait échu aux Alliés. Si cet ordre d'idées pré-

Monsieur Petitpierre, Conseiller fédéral  
Chef du Département politique

B e r n e

-2-

vaut dans les négociations germano-suisse, la solution la plus appropriée serait, me semble-t-il, que le montant en question soit versé à compte sur le milliard-clearing. Par ce mode de règlement, équivalent à une compensation, nous serions libres d'utiliser cette somme à des fins qui nous sembleraient bonnes et éviterions d'autre part l'odieux d'une mesure prise aux dépens de la propriété privée étrangère. Comme pays neutre et possédant d'importants capitaux à l'étranger, nous avons un intérêt évident à nous garder d'un tel acte.

Cette façon d'agir présenterait encore un autre avantage : le milliard-clearing, qui était jusqu'ici la bête noire des Alliés, deviendrait enfant légitime par le fait d'être intégré aux nouveaux accords à conclure avec les Alliés et les Allemands.

Je me permets de faire encore la recommandation d'agir vite, en considération de la Conférence de Londres (Schuldenkonferenz). Il me semble important, en effet, que la question de l'Accord de Washington soit résolue si possible avant cette conférence afin qu'elle ne puisse être remise en discussion à Londres.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

